Image not found or type unknown

Droit de la belle mère sur un enfant

Par **eve3237**, le **21/06/2014** à **21:47**

Etant sépareé du père de ma fille ,jattends debut juillet le verdict du tribunal car cela faisait 1an quil netait pas venu chercher sa fille, je voulais faire revaloi mes droits..bref , allant a une fete foraine avec mon ami et ma 2 eme fille, je suis tombée sur mon ex ,son amie et ma fille ainée.Ils lui ont interdit de venir me parler?? son amie hurlait a ma fille de rester ici, alors que je lui acheté un tour de manège avec ma 2eme fille...verdict ma fille s'est pris un pipo par sa maratre...est ce normal?? a ton le droit de m'interdire que ma fille me parle? meme pendant les vac' ils l'interdise de me teleph, parfois 7 jours a 15jr sans nouvelles....qu'en pensez vous?

Par **Visiteur**, le **23/06/2014** à **16:01**

Bjr, quand vote fille est avec son père, il l'a gère comme bon lui semble ou quasi. Il n'est pas tenu d'avoir le téléphone chez lui...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés